

Jean-Pierre Sueur est intervenu au Sénat, le 18 juillet, dans le débat sur le projet de loi relatif au logement, à l'aménagement et au numérique, pour défendre, avec force, le respect du patrimoine.

Il a rappelé les combats menés par le passé avec Jack Ralite, Catherine Tasca, Yves Dauge, Yann Gaillard et tant d'autres face à un vote de l'Assemblée Nationale qui avait ôté leurs prérogatives aux Architectes des Bâtiments de France (ABF).

Tout en insistant sur le nécessaire dialogue entre les ABF et les élus locaux, ainsi que sur les voies de recours que ceux-ci peuvent désormais mettre en œuvre, il s'est opposé à des dérogations, certes limitées, que le projet de loi instaure par rapport aux prérogatives des ABF, y voyant le début d'un processus qui pourra se développer au détriment de la protection de notre patrimoine.

Le vote a été serré puisque les dérogations ont été adoptées par 173 voix contre 168, soit voix d'écart.

Jean-Pierre Sueur restera vigilant sur cette question de la préservation et de la valorisation du patrimoine, qui, depuis André Malraux - qu'il a cité -, constitue l'une des missions majeures du ministère de la culture.